
16.09.2014 - 09:28 Uhr

Loi fédérale sur les marchés publics Le Parlement encourage les apprentis

Zürich (ots) -

Le Parlement et le Conseil fédéral veulent encourager la formation professionnelle. Désormais, cette dernière est définie comme critère d'adjudication dans la loi sur les marchés publics. Employés Suisse salue cette révision. L'économie suisse est forte entre autre grâce à son système de formation dual. Il est donc important que les entreprises continuent à former des apprentis et soient encouragées à le faire. La décision du Parlement est aussi un signal important pour les apprentis. Le départ dans la vie active est un moment très important de la vie des jeunes. Un apprentissage offre les meilleures conditions pour que ce départ se passe bien.

Employés Suisse propose comme point de repère supplémentaire le partenariat social. Si le partenariat social est vécu, cela se mesure par l'application d'une convention collective de travail, d'une convention d'entreprise ou d'un règlement de participation et par l'existence d'une représentation du personnel.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100761443> abgerufen werden.